

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2026**

Nombre de membres afférents : 19  
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 18  
Date de la Convocation : 24/03/2026  
Date d'affichage : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le premier avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laure DUCHAMP, maire.

Présents : Mylène DELORME – Laurent GAUTHIER - David MAGNET -Christophe GRANGER - Jean- Michel GAMORE - Aurèlie SYLVESTRE - Daniel PEYROL – Lucie HAOND – Marylin MOUTET - Joël MALIGNIER – Manon CAIRE – Aurélien RIFFARD – Lisa CHANCEL – May ALGOUD – Isabelle PISSEVIN – Nicolas CHABANIS

Excusés : Angélique CHARBONNIER – Sébastien MAITRE (pouvoir donné à Aurélie SYLVESTRE)

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2026-023 : Désignation du référent communal pour l'ambrosie**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la présence d'ambrosie sur la commune d'Allan. Cette plante allergène doit être éradiquée chaque année. Au vu du renouvellement du conseil municipal, un représentant doit à nouveau être désigné afin qu'il fasse entre autre le lien entre la commune et la communauté d'agglomération de Montélimar.

Après avoir entendu Madame le Maire, les conseillers municipaux, à l'unanimité, acceptent la candidature de Madame Lucie HAOND, en tant que référent communal.

- **Charge** Madame le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Laure DUCHAMP,

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance

